

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La CCI des Côtes d'Armor défend et soutient les intérêts des acteurs économiques auprès des collectivités et des différents territoires du département.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor intervient via la Commission Aménagement du Territoire, auprès des collectivités et des élus locaux, en conseillant et indiquant l'état des différentes tendances économiques sur le territoire.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Commission Aménagement travaille également sur des projets locaux et régionaux cherchant à développer l'attractivité des territoires, et ainsi à pérenniser l'activité économique dans les Côtes d'Armor.

SCOT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

La CCI, en tant que Personne Publique Associée, est consultée, à l'initiative du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ou sur demande du Préfet.

La CCI intervient à de nombreuses étapes du SCOT :

- au débat,
- à l'arrêté du projet de Schéma,
- à l'enquête publique.

Son appui technique et sa représentativité économique permettent d'appuyer et d'orienter des choix stratégiques de développement économique des territoires costarmoricains.

Exemple

- [SCOT du Pays de Saint Brieuc](#)

PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

La CCI, en tant que Personne Publique Associée est invitée à participer à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme de chaque commune des Côtes d'Armor.

La CCI intervient:

- aux réunions du Diagnostic,
- aux réunions de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du document (PADD).

La CCI est consultée au moment de l'arrêté du document, lors de l'enquête publique, mais également, lors de toute modification éventuelle du PLU.

Son avis et sa représentativité économique permettent d'appuyer et d'orienter des choix stratégiques de développement économique des communes costarmoricaines.

Service Etudes
02 96 78 62 00

CCI Côtes d'Armor
16 Rue de Guernesey, 22000 Saint-Brieuc
Tél : 02 96 78 62 00